

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES
et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE
et de L'ENVIRONNEMENT
Section Installations Classées

Communes de BIMONT, HUCQUELIERS, MANINGHEM

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX ET DEMANDE D'INSTITUTION
DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
PAR LA SOCIETE IKOS ENVIRONNEMENT
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 20 novembre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours, du 19 décembre 2017 au 19 janvier 2018 inclus, sur la demande de la société IKOS ENVIRONNEMENT d'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux sur le site lieu-dit « La Ramonière » à BIMONT (62650) et d'instauration de servitudes d'utilité publique sur les communes de BIMONT, HUCQUELIERS et MANINGHEM.

M. Jean-François BULTEAU est chargé du suivi du dossier de la Société IKOS ENVIRONNEMENT - Tél. : 02.35.17.60.00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BIMONT 9 rue de la mairie, les lundi et jeudi de 17h00 à 19h00, ainsi que du dossier sous format numérique aux adresses suivantes : <http://www.laramoniere.lhotellier-ikos.fr/index.php> et/ou <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique. Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ALETTE, AVESNES, BOURTHES, CLENLEU, ERGNY, HERLY, HUCQUELIERS, MANINGHEM, PREURES, QUILEN, SAINT MICHEL SOUS BOIS, WICQUINGHEM.

Le projet de servitudes fixe les servitudes d'encadrement et de restrictions d'usage des sols sur les parcelles cadastrées A 130, 148 et 226 de la commune de BIMONT, ZE 1, ZB 34 et 35 de la commune de MANINGHEM, B 44, 45, 46 , 47,48, 138, 139, 140, 142, 143, 145, 146, 147, 181, 182, 183 et 184 de la commune d'HUCQUELIERS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BIMONT du 19 décembre 2017 au 19 janvier 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BIMONT ou les formuler à M. André BERNARD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 19 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 27 décembre 2017 de 14h00 à 17h00
- le samedi 6 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 12 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 19 janvier 2018 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 décembre 2017 au 19 janvier 2018, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE autorisation – IKOS ENVIRONNEMENT BIMONT- Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de ALETTE, AVESNES, BIMONT, BOURTHES, CLENLEU, ERGNY, HERLY, HUCQUELIERS, MANINGHEM, PREURES, QUILEN, SAINT MICHEL SOUS BOIS et WICQUINGHEM.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter et sur le projet de servitudes d'utilité publique.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique, les informations relatives à ce projet.